

**Cahier des Charges concernant la Mise en  
place, l'Organisation et la Gestion  
des Centres de Conseil et de Dépistage  
Anonyme et Gratuit (CCDAG)**

## **I - Mission et Objectifs:**

Le dépistage du VIH chez la population générale et en particulier celle à risque (jeunes, MSM, UDI, TS, population carcérale...) constitue un des piliers de la prévention de la transmission du virus et du ralentissement de l'évolution de la maladie à bas bruit vers l'aggravation chez les PVVIH qui ne connaissent pas leur statut. Pour diverses raisons, ces populations à comportements à risques ne trouvent pas dans les structures de santé « classiques » un accès facile et discret permettant de se présenter aux agents de santé pour un dépistage et connaître leur statut sérologique.

Afin de lever les barrières de stigmatisation, de discrimination, de besoin d'argent et autres, le Programme National (PNLS), avec ses partenaires, a mis en place un système de dépistage dans des centres appropriés assurant anonymat et gratuité ; que sont les CCDAG (*Centre de Conseil et de **D**épistage **A**nonyme et **G**ratuit*). Ces centres, gérés par des équipes préalablement formées, assurent à l'occasion, le conseil des clients, en même temps que le dépistage sans demander l'identité du client ou un document de soins.

Cette pratique, déjà essayée dans les pays occidentaux, s'est avérée efficace pour attirer les jeunes et les populations à risque afin de se faire dépister dans l'anonymat et profiter de conseils et d'aides pour améliorer les comportements préventifs et faciliter l'accès aux soins pour les cas qui se révéleraient positifs.

En Tunisie, cette expérience a commencé en 2008 par la mise en place des CCDAG dans des structures publiques et dans les locaux de certaines ONG après avoir modifié la loi 92/71 et l'émission de l'amendement 12/2007 qui permet aux médecins et biologistes de faire les tests pour la détection du VIH sans obligation de nommer ou de déclarer les cas positifs. Toutefois, l'affluence reste faible par rapport aux comportements à risque et à la méconnaissance de l'infection, malgré la gratuité du service. Des efforts restent à déployer pour attirer les populations à risque vers ces structures à travers les services offerts dans les CDAG, la vulgarisation du dépistage par le renforcement de l'information, la levée des barrières culturelles, sociales et organisationnelles et l'amélioration de l'accès au service en proposant un accueil et un dépistage extramuros, en dehors des structures et locaux de santé publique et des ONG.

## **II - Fonctions de la structure et Principes à respecter :**

Les structures offrant le conseil et le dépistage anonyme et gratuit concernant l'infection à VIH assurent des activités **intra** et **extra muros**.

### **A. Dans le cadre des activités intra muros**

Le personnel médical et paramédical de ces structures, préalablement formé, doit assurer les fonctions suivantes :

**1- L'accueil et l'information,**

**2- L'écoute**

**3- L'entretien** (évaluation et analyse des facteurs de risque d'exposition)

**4- La visite médicale (Si nécessaire) :**

Le médecin peut, à l'occasion, faire un examen clinique, demander des analyses biologiques qu'il jugera nécessaires outre le test VIH, des conseils utiles en matière d'éducation sexuelle et d'éducation sanitaire (hépatites virales, cancers féminins, addictions...etc.)

**5- Le test de dépistage du VIH:**

Il s'agit d'un test rapide avec seulement **une goutte de sang** recueillie au bout du doigt, qui permet d'obtenir en quelques minutes un résultat fiable. On propose le dépistage dans le cadre d'une discussion plus large sur la sexualité et la prévention.

Le test est réalisé dans l'anonymat par le médecin ou par un professionnel de santé **formé préalablement à cet effet sous la responsabilité** du médecin du CCDAG.

Dans le cas où on opte pour un test conventionnel, la remise du résultat sera différée et la structure (CCADG) précisera le laboratoire de référence qui pratiquera cette analyse.

L'anonymat est assuré par l'utilisation d'un codage pour le test et la remise des résultats. Dans ce but, un numéro de code est remis au consultant par le prestataire. Il ne doit comprendre aucun élément permettant l'identification du consultant. Ce numéro ne comprendra pas, en particulier le nom, le prénom, l'adresse, la profession et la date de naissance du sujet. Il figurera sur les plaques, les bandelettes ou les tubes de prélèvement et sur tout document relatif au consultant pour suivre les analyses, l'orientation éventuelle vers les structures de prise en charge et sera exigé lors de la remise des résultats en cas de test conventionnel.

**6-Le counseling :**

Il est assuré par le prestataire au cours de l'entretien avant et après la pratique du test. Cet entretien individuel a pour objectif d'explorer le comportement à risque et de prodiguer des conseils de prévention, d'information et d'orientation éventuelle vers une structure de prise en charge appropriée.

**7- Le délai de remise des résultats :**

Dans le cas du test rapide, le résultat est généralement obtenu dans 5 à 10 mn, au cours desquelles le prestataire doit poursuivre le counseling et préparer l'annonce du résultat.

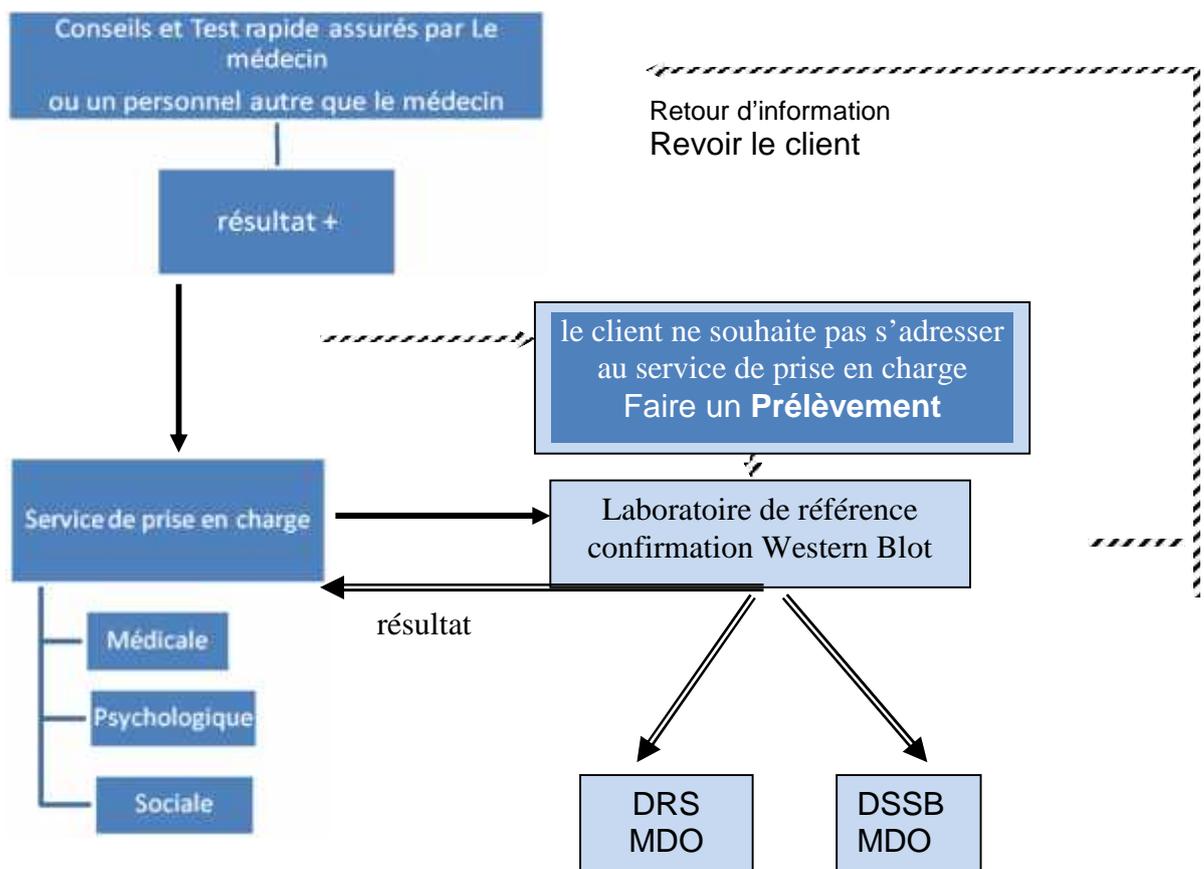
## 8- L'accompagnement :

L'annonce de la séropositivité doit être associée à un accompagnement psychologique et une orientation, suivant le cas, vers le laboratoire de référence pour une confirmation par le Western Blot ou vers une structure de prise en charge appropriée (suivi médical et prise en charge thérapeutique, psychologique et sociale)

Le personnel de ces structures est appelé à travailler en équipe et collaborer avec les structures de prise en charge médicale, psychologique et sociale.

Un circuit clair de prise en charge des personnes séropositives doit être mis en place.

### CIRCUIT DE PRISE EN CHARGE D'UN TEST POSITIF



**Remarque :** certaines situations comme le traitement prophylactique suite à une exposition au VIH ou la prise en charge et le suivi thérapeutique de l'infection à VIH, doivent être prises en compte, pour une orientation dans les meilleurs délais vers des structures de prise en charge appropriées.

*Toutes les prestations offertes dans les CCDAG  
sont gratuites et anonymes +++*

B. Dans le cadre des activités extra muros:

Les professionnels de santé sont autorisés à organiser des séances de conseil et de dépistage anonyme et gratuit au profit de la population générale et en particulier les groupes de populations à risques **dans des lieux publics en dehors des CCDAG.**

Néanmoins, cette activité doit être coordonnée avec la direction régionale de la santé et le responsable du CCDAG implanté dans la zone de l'activité programmée en précisant la date, le lieu, la plage horaire, la composition de l'équipe et le médecin responsable qui supervisera le dépistage. Dans le cas où le médecin du CCDAG local donne son accord pour superviser cette activité, il doit le mentionner préalablement par écrit.

- J Le test de dépistage du VIH est réalisé par le médecin ou par un professionnel de santé formé préalablement à cet effet, **sous la responsabilité du médecin du CCDAG.**
- J Il doit respecter les procédures suscitées surtout en ce qui concerne **l'anonymat, la confidentialité et la gratuité.**
  - a) L'anonymat stipule qu'aucune information sur l'identité de l'individu ne doit être demandée (pièce d'identité ou carte de soins ou carte d'adhérent ou autre). Toutefois l'âge et les facteurs de risques peuvent être notés
  - b) La confidentialité doit être assurée dans tous les cas et les résultats sont transmis personnellement et discrètement à la personne concernée de manière verbale en respectant le codage.
  - c) La gratuité doit être garantie et contrôlée par le suivi (aucune rémunération n'est perçue)
- J Dans le cas où un test s'avère positif, la personne est orientée vers une structure spécialisée en vue de la confirmation du résultat et, éventuellement, d'une prise en charge
- J Le personnel de santé impliqué dans ces activités, devrait veiller à la bonne qualité de tous les services rendus (l'accueil, l'écoute, le counseling, l'accompagnement ...)
- J Pour une meilleure efficacité de ces interventions de proximité, la priorité sera donnée aux populations clés et chaque équipe mettra l'accent sur certaines populations à risque selon l'environnement socioculturel du CCDAG (MSM, UDI, TS...)
- J Cette activité doit être planifiée et évaluée.
- J Les équipes des CCDAG sont appelées à coordonner leurs actions en travaillant en réseau (OG, ONG) et à tenir des réunions semestrielles de programmation et d'évaluation.
- J Pour les CCDAG des structures publiques, l'équipe doit transmettre au préalable le plan d'action à la DRSP et la DSSB et obtenir une autorisation de sortie sur terrain.(ordre de mission) de la DRSP.

## Accessibilité, locaux et équipements :

### 1. Accessibilité :

- L'emplacement du CCDAG doit être accessible, notamment par les transports en commun.
- La structure hébergeant le CCDAG doit être correctement signalée dans la commune.
- La signalisation du « dépistage gratuit et anonyme » sur des enseignes ou des panneaux est à proscrire, afin d'éviter la stigmatisation des consultants.  
Toutefois, ce type de prestation peut être signalé sur les supports et documents de communication (dépliants EPLS, carte de suivi,...), avec les informations détaillées sur les modalités d'accès et les horaires de service
- Ces supports d'information doivent être adressés, au PNLS/MST, pour approbation préalablement à leur diffusion.
- Une permanence téléphonique assurée par une ligne directe, dédiée à cette activité sera un avantage pour faciliter le recrutement des consultants.
- Les horaires d'ouverture et les modalités d'accès à la consultation doivent être affichés à l'entrée du centre et sur la carte du client. Pour les structures de santé publique, le service devrait être quotidien, répondant aux horaires habituels d'ouverture et assurant au moins une séance par semaine entre 12 et 14 heures.
- Les structures non publiques doivent assurer au minimum 10 heures par semaine, avec au moins 2 plages horaires entre 12 -14 heures ou 18-20 heures.
- La possibilité d'associer les deux modes de consultation, avec et sans rendez-vous, est recommandée.

### 2. L'implantation :

- L'accessibilité intérieure et l'accueil doivent être adaptés aux besoins des populations les plus vulnérables et veiller à favoriser un climat de discrétion et de confidentialité parmi le personnel de la structure.
- Les services de dépistage du VIH peuvent se faire dans des services de soins déjà existants

### 3. Les locaux et l'équipement :

Ils doivent être adaptés afin de garantir la confidentialité.

\* Les locaux comprennent au minimum :

- un espace d'accueil visible dès l'entrée,
- une salle d'attente,
- une pièce pour l'entretien avec le médecin avec une armoire fermant à clé pour le classement des dossiers et des résultats. Le prélèvement peut être réalisé dans la salle d'entretien (test actuellement simple facile et rapide).
- une salle de prélèvement attenante à la salle d'entretien ou un box de prélèvement au sein de la salle d'entretien peuvent être aménagés lorsque c'est possible.

\* L'équipement doit répondre aux règles universelles d'hygiène en vigueur, notamment pour l'élimination des déchets, et les règles de conservation et de transport des prélèvements pour analyses biologiques. Chaque structure doit prévoir une convention avec une structure hospitalière pour la gestion des déchets.

\* L'équipement informatique est nécessaire pour le suivi de l'activité.

### **III - Le personnel**

#### **1. Composition :**

La composition et l'effectif de l'équipe sont adaptés en fonction des locaux et aux besoins de l'activité de la consultation. Pour mener à bien les diverses tâches assumées par le centre, il est possible de faire appel à la compétence de psychologues, d'assistantes sociales et autres compétences aidant à renforcer la prévention, l'écoute et la prise en charge.

#### **2. Coordination :**

Tout le personnel impliqué dans cette activité de dépistage anonyme et gratuit doit être directement placé sous la supervision du médecin coordinateur du centre qui doit être désigné nominativement.

#### **3. Formation :**

Tout le personnel doit obligatoirement justifier d'une formation adaptée, notamment :

- Aux techniques d'accueil et de communication interpersonnelle,
- A la non stigmatisation, non-discrimination et au secret médical
- Aux méthodes d'éducation pour la santé,
- A l'abord des thèmes sur la sexualité, la PEC des IST, les conduites addictives, cancers féminins...
- A la connaissance des différents comportements à risque,
- Aux mesures préventives adaptées aux différentes situations d'exposition et aux différents contextes socioculturels.

De plus, et concernant des infections à VIH, VHC et VHB, le personnel médical sera formé sur :

- L'évaluation du risque de transmission,
- Le diagnostic clinique et biologique dans leurs différentes phases, notamment la primo-infection pour le VIH,
- L'annonce d'un résultat positif.
- Les équipes formées de professionnels expérimentés et motivés sont à privilégier pour être assignées à cette fonction de dépistage anonyme et gratuit.

Pour les CCDAG implantés dans les centres de santé de base, tout le personnel, médecins et autres, doit être formé en matière d'accueil garantissant la discrétion.

A cet effet, la formation en cascade sera utile pour toucher un grand nombre et sera ensuite renforcée par les visites d'accompagnement et les supervisions formatives...

### **IV. - L'articulation avec le réseau médico-social local**

Les structures offrant ce type de service doivent :

- établir un partenariat avec des services hospitaliers compétents pour la prise en charge des personnes séropositives et des personnes sujettes à exposition au risque de transmission du VIH.
- s'intégrer et/ou développer des réseaux formels de services socio-médicaux,
- être parties prenantes pour les campagnes de communication et notamment dans l'élaboration des outils de communication.

## **V - Gestion des tests rapides, des préservatifs et des documents**

- Cette tâche sera correctement assurée par le personnel des CCDAG sous la responsabilité du médecin coordinateur
- Un contrôle de qualité externe des tests VIH sera assuré tous les 3 mois
- Un laboratoire de référence sera identifié à cet effet.

## **VI - Suivi de l'activité :**

Une fiche de recueil d'information doit être établie pour chaque consultant afin de recueillir discrètement l'ensemble des données nécessaires à l'établissement des rapports d'activité du CCDAG et contiendra avec l'âge, le sexe et la nationalité, les données pertinentes sur les comportements à risque, le profil socioéconomique, etc... Ces données seront recueillies selon un format unique préétabli par le PNLS.

Si possible les équipes opteront en plus, pour un recueil informatisé de ces données.

Un bilan d'activité du CCDAG est élaboré par le médecin coordinateur, selon le format établi par le PNLS, et adressé mensuellement au programme national PNLS (DSSB) et la direction régionale de la santé territorialement compétente.

## **VII. Normes de fonctionnalité des CCDAG :**

Des indicateurs d'évaluation des activités des CCDAGs seront périodiquement mis à jour tels:

- le nombre de conseils dépistages réalisés auprès de la population générale par centre et par mois (activités intra et extra CCDAG)
- nombre de conseils dépistages réalisés auprès des populations clés par centre et par mois (activités intra et extra CCDAG)
- le nombre de préservatifs distribués auprès de la population générale et des populations clés par centre et par mois (activités intra et extra CCDAG)
- Nombre de séances de sensibilisation spécifique au « conseil dépistage anonyme et gratuit » réalisées par le personnel du CCDAG.
- Un plan d'action annuel partant d'une évaluation des activités et de la réalité locale est établi pour chaque CCDAG et parvenu au PNLS.
- Un rapport d'activité du CCDAG est rédigé chaque mois.
- Une autoévaluation est assurée chaque année.
- Les médecins coordinateurs sont formés en suivi évaluation et appliquent son protocole
- Les membres formés des CCDAG procèdent à la formation du reste du personnel du centre
- L'analyse et l'utilisation des données au niveau local est assurée.

